

Port de Plaisance et de Pêche		
DIVERS POTENCE	HT	TTC
Tenue sur sangle	suivant le poids du bateau	
Main d'Œuvre pour grutage de plus d'une heure ( <i>tarif horaire, toute heure commencée est due</i> )	45,00 €	54,00 €
<i>Annulation 24h minimum avant le rendez-vous (forfait)</i>	41,67 €	50,00 €
Mise à disposition de la barge de travail (potence)	41,67 €	50,00 €
DIVERS TERRE PLEIN	HT	TTC
Occupation du terre plein - le m <sup>2</sup> par mois, de 1 à 24 mois <sup>(1)</sup>	2,92 €	3,50 €
Occupation du terre plein - le m <sup>2</sup> par mois, plus de 24 mois <sup>(1)</sup>	3,50 €	4,20 €
Occupation du terre plein - le m <sup>2</sup> par mois, de 25 <sup>ème</sup> à 48 mois <sup>(1)(2) *</sup>	5,83 €	7,00 €
Occupation du terre plein - le m <sup>2</sup> par mois, à partir du 49 <sup>ème</sup> mois <sup>(1)(2) *</sup>	29,17 €	35,00 €
Occupation du terre plein - le m <sup>2</sup> par mois - rénovation et construction de bateau historique ou du patrimoine avec convention mairie	2,50 €	3,00 €
Location de 1 ber - <i>tarif mensuel - Suivant disponibilité</i>	20,83 €	25,00 €
Location de 2 bers - <i>tarif mensuel - Suivant disponibilité</i>	41,67 €	50,00 €
Location de 1 étai - <i>tarif mensuel - Suivant disponibilité</i>	4,42 €	5,30 €
Calage sur terre plein ( <i>tarif horaire, toute heure commencée est due</i> )	45,00 €	54,00 €
Nettoyage du terre plein ( <i>tarif horaire, toute heure commencée est due</i> )	45,00 €	54,00 €
Si restitué non nettoyé - facturé après simple constat du personnel portuaire		
DIVERS CARENAGE	HT	TTC
Utilisation de l'aire de carénage ( <i>tarif horaire, toute heure commencée est due</i> )	32,75 €	39,30 €
Nettoyage de l'aire de carénage ( <i>tarif horaire, toute heure commencée est due</i> )	45,00 €	54,00 €
DIVERS - AUTRES	HT	TTC
Chariot élévateur avec chauffeur ( <i>tarif horaire, toute heure commencée est due</i> )	57,80 €	69,40 €
Main d'œuvre diverse ( <i>tarif horaire, toute heure commencée est due</i> )	45,00 €	54,00 €
Immobilisation du chariot hydraulique (par jour) <sup>(3)</sup>	21,80 €	26,10 €
Immobilisation des bers roulants (par jour) <sup>(3)</sup>	17,40 €	21,00 €
Supplément palonnier	17,40 €	21,00 €
Remorquage sur l'eau ( <i>tarif horaire, toute heure commencée est due</i> )	41,70 €	50,00 €
Utilisation de la cale de mise à l'eau - A la journée	4,17 €	5,00 €
Utilisation de la cale de mise à l'eau - Pass annuel	41,70 €	50,00 €
GRUE	HT	TTC
De 0 à 1,99 T	50,00 €	60,00 €
De 2 à 2,99 T	66,67 €	80,00 €
De 3 à 4,99 T	83,33 €	100,00 €
De 5 à 7,99 T	108,33 €	130,00 €
De 8 à 9,99 T	133,33 €	160,00 €

\* Tarification applicable à compter du 1er janvier 2027

(1) Longueur x largeur du bateau, bers et emprise de chantier compris

Mnimum de perception: 1 mois.

(2) Occupation dépassant 25 mois consécutifs, en cas de changement de propriétaire, le temps d'occupation repart de zéro.

(3) La facturation d'immobilisation est due dès la 1ère heure - tarif à la journée

(4) Tarif grue = la sortie d'eau ou mise à l'eau du bateau. Le grutage d'un bateau correspond à une manutention d'une heure avec 1 agent, ou 1/2 heure avec 2 agents. Au-delà, le tarif main d'œuvre est appliqué à l'heure.

Les bateaux en contrat annuel au port de Camaret bénéficient d'une remise de 15% sur le tarif de grue, valable pour 2 manutentions par an (1 mise à terre et 1 mise à l'eau) et par année civile.

CARENAGE	HT	TTC
Lavage ( <i>tarif horaire, toute heure commencée est due</i> )	45,0 €	54,0 €
Antifouling ( <i>tarif horaire, toute heure commencée est due</i> )	45,0 €	54,0 €
Grattage (sortie d'eau)	20,0 €	24,0 €
Déjaunissement	25,0 €	30,0 €